



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/677  
24 novembre 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session  
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1957

Prévisions révisées concernant le chapitre 13 : personnel temporaire et consultants

1. Au chapitre 13 du projet de budget pour l'exercice 1957, le Secrétaire général a demandé un crédit de 160.000 dollars pour le personnel temporaire à recruter pour la douzième session de l'Assemblée générale. Il n'a demandé aucun crédit pour les dépenses de personnel temporaire auxquelles on devra faire face au début de l'année prochaine, du fait de la prolongation en 1957 de la onzième session. Les décisions de remettre au 12 novembre l'ouverture de la onzième session et de prolonger cette session jusqu'en février 1957 ont été prises après la présentation du projet de budget.

2. Dans un rapport au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en date du 20 juillet 1956, le Secrétaire général a passé en revue les effets que l'ouverture plus tardive et la prolongation de la session auraient pour ce qui est des besoins en personnel et du coût. Il entendait ainsi donner assez tôt au Comité une idée des dépenses totales qu'il faudrait engager et il insistait spécialement sur le fait qu'un crédit supplémentaire serait nécessaire pour les dépenses de 1957. Le Secrétaire général indiquait que les dépenses totales brutes de personnel temporaire pour toute la durée de la session seraient de l'ordre de 277.000 dollars; ce chiffre pourrait être réduit, grâce à des prêts de personnel à l'intérieur du Secrétariat, à la diminution de l'effectif temporaire, l'Organisation cessant d'employer tout agent dont les services ne seraient plus absolument indispensables, aux mouvements normaux de personnel et au retard dans le recrutement. Les dépenses nettes prévues dans le rapport du Secrétaire général étaient de 235.000 dollars, dont 108.000 dollars pour 1956 et 127.000 dollars pour 1957.

3. D'après les calculs révisés et les faits constatés au cours d'une brève période, il semble maintenant que le chiffre total des dépenses sera moindre et que

pour la onzième session, les dépenses seront de l'ordre de 225.000 dollars. La décision de clore la session le 15 février et non à la fin de février a eu des répercussions budgétaires favorables, mais, l'interruption de la session pour les vacances de Noël devant être plus courte, les réductions de personnel précédemment prévues pour cette période ne seront plus possibles. On compte maintenant que les dépenses effectives s'élèveront à 115.000 dollars pour 1956 et à 110.000 dollars pour 1957. Les dépenses de 1956 peuvent être couvertes à l'aide des crédits actuels et correspondent de très près au crédit initialement prévu au chapitre 13 pour la session ordinaire de l'Assemblée générale. En revanche, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir les dépenses de 1957 soit 110.000 dollars.

4. Les 225.000 dollars de dépenses totales de personnel pour la onzième session correspondent à peu près à celles des années précédentes, compte tenu des facteurs variables. Les dépenses de la dixième session se sont élevées à 170.915 dollars en 1955 et à 9.700 dollars en 1956, soit au total 180.615 dollars; cette session, plus courte, n'avait pas été compliquée par une interruption et, l'activité générale étant moins intense, on avait pu procéder à plus d'échanges de personnel.

5. Dans ces conditions, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 110.000 dollars au chapitre 13 (personnel temporaire et consultants), pour couvrir les frais de personnel de la onzième session de l'Assemblée générale en 1957.